



Vicq sur Gartempe, le 15 mai 2013

Monsieur Jean-François DELAGE
Préfet d'Indre & Loire

Monsieur Le Préfet,

Nous avons pris connaissance avec un certain étonnement de votre correspondance du 16 avril 2013 à l'intention de la mairie d'Yzeures sur Creuse.

En effet, vous demandez à la mairie par l'intermédiaire de ce courrier de rendre une délibération sur un projet nouveau émanant de la Ligérienne Granulats, dont l'impact et les conséquences ne sont précisés dans aucun mémoire.

Cette société est assujettie comme toute autre aux règles régissant les installations classées, ce qui entraîne donc l'obligation pour la Ligérienne de respecter la procédure y afférente. Or nous constatons que, loin d'une réponse du pétitionnaire aux sujets contestés, il s'agit d'un projet nouveau présenté par la Ligérienne avec en particulier :

- Installation du concassage à l'entrée du bourg sans étude des nuisances sonores.
- Installation de lavage sans information sur les bassins de décantation et les ressources en eau.
- Absence de prise en compte de l'augmentation du trafic du fait du transport des boues argileuses (39.000 m3).

Les habitants d'Yzeures (et des alentours) n'ont pas la possibilité de se prononcer sur ce projet nouveau, et la Ligérienne n'a toujours pas répondu aux questions posées par l'ancien.

Par ailleurs, le courrier envoyé par la Ligérienne au maire d'Yzeures fait un chantage à l'emploi sans fondement, en présentant des chiffres sur le nombre de salariés dans les entreprises d'Yzeures (CMC et CMA). Elle affirme que l'autorisation d'extension permettrait de pérenniser ces emplois, en faisant croire que ces sociétés ont besoin de ses granulats. Des effectifs salariés sont annoncés, mais depuis le début de l'enquête nous n'avons pas pu obtenir la production des livres d'entrée et de sortie du personnel dans les entreprises concernées.

Contrairement aux affirmations de la Ligérienne, le refus d'extension de la carrière de La Pierre Levée serait sans conséquence pour l'emploi, car les entreprises citées auront toute possibilité de s'approvisionner en granulats auprès de la carrière de Gaudru, autre site d'extraction de sable dont vous avez autorisé l'ouverture sur la même commune d'Yzeures. La société Orbello nous a confirmé l'ouverture de la carrière de Gaudru à la fin du mois d'août 2013. Elle fournira sable et granulats aux entreprises de la région (140 000 tonnes par an), et en particulier à celles d'Yzeures (CMC, CMA).

Association Vals de Gartempe Creuse Anglin, Patrimoine et Développement

Siège : Mairie de Vicq-sur-Gartempe 86260 Vicq-sur-Gartempe

e-mail : vgca@free.fr

site : <http://vgca.fr>

Date et n° du récépissé de déclaration en préfecture : 23 février 2001 n° 0861003716

Date d'insertion au J.O. : 31/03/2001. Date de la dernière modification et n° : 11/04/2007 n° W861000954

Alors que nous sommes tous très inquiets pour l'emploi, il est inadmissible que la Ligérienne fasse la confusion entre ses intérêts commerciaux et la pérennisation de l'emploi à Yzeures.

A ce jour, des organismes dédiés sont en train d'élaborer un travail important d'inventaire dans le cadre du PLU. La mairie a présenté et adopté un PADD souhaitant éviter toute extension future des deux carrières déjà existantes : LA PIERRE LEVÉE, encore en exploitation jusqu'en décembre 2015, et GAUDRU, ouvrant en août 2013 selon l'annonce effectuée par Orbello Granulats.

Il est éminemment contestable de mettre à bas les avis de la population, et d'écarter une procédure démocratique ayant donné lieu à un rapport défavorable, en sollicitant de la sorte une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal d'Yzeures a déjà rendu un avis défavorable, de même que ceux des communes voisines. Dès lors que l'enquête publique a eu lieu, et que le rapport a été rendu et dûment argumenté et motivé, il n'appartient plus qu'à l'autorité préfectorale de se prononcer.

On assiste semble-t-il à une stratégie commerciale par laquelle la Ligérienne souhaite s'implanter dans le sud Touraine coûte que coûte... Pour ensuite augmenter son projet dans toute la zone au mépris des intérêts locaux économiques et commerciaux (agriculture, tourisme), alors que les besoins locaux en granulats sont satisfaits.

La décision sollicitée auprès du Conseil Municipal est indépendante de l'instruction que l'autorité préfectorale est en train de mener, la procédure étant administrativement close.

L'avis du Conseil Municipal, s'il devait être rendu sur le nouveau projet, sera immédiatement déféré aux autorités compétentes, car la procédure se trouverait alors détournée.

Voilà les observations que nous tenions à porter à votre attention.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

Julia AURIAULT
Avocat à la Cour
j.auriault-avocat@auriault.fr
16, av Pierre 1er de Serbie - 75116 PARIS
Tél : +33 1 47 23 68 06 - Fax: +33 1 40 70 91 49

François BIGOT
Président de l'association VGCA
bigotbaleh@wanadoo.fr
6, rue du Pont – 86260 Vicq-sur-Gartempe
Tél : 05 49 20 27 41

Copie : Mairie d'Yzeures sur Creuse

Association Vals de Gartempe Creuse Anglin, Patrimoine et Développement

Siège : Mairie de Vicq-sur-Gartempe 86260 Vicq-sur-Gartempe

e-mail : vgca@free.fr

site : <http://vgca.fr>

Date et n° du récépissé de déclaration en préfecture : 23 février 2001 n° 0861003716

Date d'insertion au J.O. : 31/03/2001. Date de la dernière modification et n° : 11/04/2007 n° W861000954